

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

Cahors et départ : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.

Hors du départ : — 3 mois, 6 fr. ; 6 mois, 10 fr. ; Un an, 18 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

Cahors : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		LIBOS		VILLENEUVE-SUR-LOT		AGEN		BERGERAC		BORDEAUX		PÉRIGUEUX		PARIS	
10 h.	25 ^m matin	6 h.	35 ^m matin.	8 h.	12 ^m matin.	9 h.	22 ^m matin.	9 h.	40 ^m matin.	12 h.	12 ^m matin.	3 h.	51 ^m soir.	12 h.	36 ^m matin.	11 h.	44 ^m soir.
5 h.	1 ^{re} soir.	12 h.	55 ^m soir.	2 h.	37 ^m soir.	3 h.	52 ^m soir.	4 h.	18 ^m soir.	5 h.	17 ^m soir.	8 h.	10 ^m soir.	5 h.	48 ^m soir.	4 h.	48 ^m soir.
10 h.	47 ^m »	5 h.	10 ^m »	7 h.	40 ^m »	9 h.	17 ^m »	10 h.	15 ^m »	—	—	4 h.	39 ^m matin.	11 h.	30 ^m »	2 h.	19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 13 Décembre.

La Chambre a terminé dans sa séance de lundi, le débat sur les affaires du Tonkin.

Les crédits demandés par le gouvernement ont été votés par 381 voix contre 146.

Un ordre du jour de confiance présenté par MM. Philippoteaux et Paul Bert a été ensuite adopté par 315 voix contre 206 sur 521 votants. Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement déploiera toute l'énergie nécessaire pour défendre au Tonkin, les droits de l'honneur de la France, passe à l'ordre du jour. »

Il est intéressant de connaître l'opinion de la presse sur cette longue et importante discussion :

« Nous n'attendions pas moins, dit la République française, de l'esprit politique, de l'énergie et du sang-froid de la majorité républicaine. Cette majorité ne s'est laissée ni égarer sur les véritables responsabilités à retenir dans ces affaires de l'Indo-Chine, ni intimider sur les conséquences de ses résolutions. »

Le Journal des Débats approuve le double vote de la Chambre : il approuve et le bill d'indemnité pour le passé, et le blanc-seing pour l'avenir, avec l'espoir que le gouvernement, fort de l'expérience du passé, saura assurer l'avenir.

Suivant le Parlement, la Chambre, en adoptant l'ordre du jour de lundi, a fait un acte de bon sens et d'intelligent patriotisme.

Le Voltaire estime que l'ordre du jour qui a clôturé l'interpellation est aussi explicite que possible. Il donne au ministère toute la

force dont il a besoin pour résoudre la question du Tonkin, pour conduire l'action diplomatique et l'action militaire au mieux des intérêts et de l'honneur de la France.

« Le vote de la Chambre n'aura pas seulement pour effet de dissiper le fantôme d'une crise ministérielle ; il aura pour conséquence de hâter la solution du conflit franco-chinois. »

« La majorité ne tardera pas à recueillir le bénéfice de son sang-froid et de sa fermeté. » Pour le Siècle, ce n'est point là l'ordre du jour de lassitude ou de résignation que quelques-uns annonçaient et que d'autres espéraient. C'est un ordre du jour de confiance dans la plus complète acception du mot.

« Ce résultat que nous considérons heureux a été obtenu par la franchise et la netteté des déclarations de M. Jules Ferry. »

« Ce vote, le pays l'approuvera, il en a la ferme conviction. »

Le XIX^e Siècle trouve que cent voix de majorité sont un chiffre très-considérable, très-consolant, très-fortifiant et très-beau.

« Ce vote est donc décisif, ajoute-t-il, et nous ne devons pas avoir besoin d'en expliquer la haute signification aux chinois de Chine et d'ailleurs. Qu'ils apprennent maintenant s'ils en pouvaient douter que la France ne reculera par d'une semelle, et qu'ils mettaient en vain leur espoir dans la chute d'un cabinet qui reste debout sur un terrain solide. »

Le Petit Journal dit que la Chambre a proclamé hautement qu'elle ne reculerait pas devant la tâche éventuelle de refouler les chinois hors du Tonkin.

La Paix dit que le vote de lundi dissipe toutes les inquiétudes, il tend, dit-elle, à faciliter une conclusion pacifique et honorable des négociations avec la Chine, et c'est ce qui permet de penser qu'il sera accueilli avec satisfaction par la grande majorité du pays.

La Lanterne pense que si le ministère n'est pas tombé, cela n'empêche pas qu'il soit mort et qu'on peut dès à présent, convoquer les fossoyeurs pour la seconde quinzaine de janvier.

Le Cri du Peuple dit qu'après ce vote le danger est imminent et qu'il ne con-

vient pas d'attendre qu'il devienne irréparable pour se décider à agir. A l'œuvre donc. Il faut taper à tour de bras le rappel de la démocratie.

La Justice craint que ce que la Chambre a voté, ne soit la guerre.

L'Intransigeant considère comme un crime l'ordre du jour de confiance voté lundi, parce qu'en jetant un défi à la Chine, il ouvre les portes à l'armée allemande.

Le cabinet a été vainqueur, écrit le Figaro ; une belle majorité l'autorise à mal mener les affaires du Tonkin.

Le Clairon souhaite pour le pays qu'il n'ait pas bientôt à se souvenir de son attitude du 10 ; mais il tient à ce qu'il en prenne acte et à ce qu'il se persuade bien que si la séance a des conséquences imprévues, c'est uniquement au parti républicain et à la fraction du parti républicain qui occupe actuellement le pouvoir qu'il devra s'en prendre.

Le Gaulois constate que le ministère a perdu 70 voix depuis le 31 octobre sur cette question du Tonkin.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 décembre.

La discussion des crédits du Tonkin est reprise.

M. Clémenceau : Le discours de M. Ribot suffirait pour faire cesser les hésitations de ceux qui croiraient encore devoir donner leur confiance au ministère. (Très bien ! — Rires.)

Personne ne peut songer à abandonner nos soldats qui sont en présence de l'ennemi. Une pareille proposition ne peut être faite dans une Chambre française. (Très bien !)

Mais là n'est pas la question. Il est impossible de n'être pas frappé des accusations dirigées avec tant d'autorité par M. Ribot contre le gouvernement. Il est en même temps difficile de comprendre que l'on donne un vote de confiance que l'on a diminué et détruit pour ainsi dire par avance.

Lorsque depuis le premier jour on a dissimulé la vérité, lorsqu'on a engagé des dépenses sans le consentement de la Chambre, puisé dans les

arsenaux, est-il permis d'avoir confiance dans l'avenir ?

Ce qui est vrai, c'est que la Chambre, éclairée pour la première fois, va rendre le premier vote qui engagera sa responsabilité. Or, si on ne peut pas changer de chevaux pendant qu'on passe le gué, on peut du moins changer de cocher. (Très bien !)

La chute du cabinet n'affaiblirait pas l'action de la France ; elle montrerait que la Chambre n'a pas voulu le garder plus longtemps. Le gouvernement est responsable de fautes lourdes et le vote des crédits qui en résulte n'a pas nécessairement une portée politique.

C'est sur le vote d'un ordre du jour que la Chambre pourra se prononcer, à condition toutefois que ceux qui voteront la confiance aient confiance. (Mouvements divers.)

Le résultat d'un vote de confiance est une déclaration de guerre avec la Chine. (Applaudissements.)

C'est une responsabilité lourde à prendre ; tant pis pour ceux qui l'acceptent d'un cœur léger. (Bruit.)

La lumière est faite et il ne faut pas qu'aucun membre de cette Chambre puisse dire un jour qu'il a été trompé. (Nouveau bruit au centre.)

La discussion générale étant close, la Chambre passe à la discussion de l'article unique.

M. Gaillard : Le cabinet a fait une déclaration pacifique, il doit donc être disposé à accepter la solution que je propose : l'arbitrage international. (Bruit continu.)

M. le président dit qu'il sera obligé de suspendre la séance, si le silence ne se rétablit pas.

Voici les résultats du scrutin pour le vote des crédits :

Votants, 527 ; pour, 381 ; contre, 146.

L'article du projet est adopté.

L'ordre du jour de confiance, présenté par MM. Paul Bert et Philippoteaux et accepté par le gouvernement, est adopté par 315 voix contre 206.

Séance du 11 décembre.

Suite de la discussion du budget de la guerre.

Au sujet du chapitre 7, M. Casimir Périer annonce qu'il sera créé un cours de droit des gens à l'École supérieure de la guerre.

Le baron Reille présente un amendement ten-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(33) L'IDOLE

Il y eut un court silence. Le baron s'approcha de la croisée, puis revenant tout à coup vers sa fille :

— Et le capitaine d'Avrigné ? demanda-t-il... Oh ! quant à lui, vous l'aurez vu !

— Non, répondit la jeune marquise en le regardant de nouveau fixement, car je n'ai pas voulu le voir. M. de Verteilles avait eu l'attention de me demander s'il me serait pénible de me rencontrer avec le capitaine ; j'ai répondu ce que je devais répondre.

— L'amiral ne serait point venu sans son fils, dit le baron de sa voix dure, et l'amiral était une utilité à cette fête. Si j'y avais manqué, il m'aurait remplacé près de vous. On se serait fort bien passé de moi... En vérité, vous connaissez mal ces d'Avrigné... Ce sont des gens habiles à tourner toujours au vent de la fortune... Ils sont maintenant contre Kernovenoy pour Verteilles, et vous n'auriez eu qu'un mot à dire pour amener le capitaine à vous demander grâce et pardon.

— Ce n'est pas à moi que M. d'Avrigné a fait le plus de mal, répondit Myriam... Pourquoi donc serait-ce à moi qu'il demanderait pardon ?

— Eh bien ! s'écria M. de Kernovenoy, que

l'avez-vous envoyé à celui que vous ne nommez point, à celui qui, depuis un an bientôt, remplit toute votre pensée ?

— Mon père, interrompit froidement la jeune femme, pour me parler ainsi, il faut que vous soyez bien malheureux. Je n'ai qu'une chose à vous répondre. Si mes pensées étaient telles que vous ne craignez pas de le dire, je n'aurais pas consenti à devenir marquise de Verteilles.

Se levant alors, elle vint à son tour à la croisée.

Le jour allait tomber, les nuages du couchant couraient dans le ciel pâle et des lueurs dorées tremblaient à la cime des arbres, on entendait le bruit joyeux de la cascade. L'air était d'une fraîcheur délicieuse.

Une note puissante s'éleva dans le silence du parc. C'était là-bas, au bord de la rivière, au-dessus de la saulaie, dans un endroit aimé du vieux marquis et qu'on appelait le jardin des roses, un rossignol qui chantait.

Tout à coup Myriam sentit un baiser sur ses cheveux. Elle ne se retourna qu'à regret ; mais alors elle jeta un grand cri. Deux larmes roulaient sous les paupières du baron Hector.

— Oh ! père ! fit-elle toute tremblante...

Elle n'en put dire davantage, mais elle souriait et tout bas, bien bas, songeant à la belle légende de la larme du diable... L'orgueil de Satan fléchit enfin après tant de siècles, il s'attendrit, il s'est une fois humilié, et cela doit suffire, il pleure, il est pardonné !

Le baron sortait lentement de la chambre :

— Père, lui dit-elle pour adieu, souvenez-vous de ce que je vous ai promis un soir sur la terrasse de Kernovenoy. J'ai dit que je n'aimera

personne plus que vous jamais. Ce n'est pas assez... Père, je n'aimerais que vous !

Il ne put que la saluer de la main et il disparut, il allait cacher sa faiblesse. Pour elle, demeurée seule, d'abord, elle se demanda pourquoi elle ne pouvait vaincre le tremblement qui l'agitait depuis qu'elle avait vu ces deux larmes qui venaient de lui arracher un engagement redoutable. Les pleurs la gagnaient à son tour ; elle chercha dans la poche de sa robe son mouchoir brodé aux armes de Verteilles, et, le prenant, en fit tomber le billet du marquis.

« La liberté vous paraît le premier des biens, » écrivait le vieillard... Vous avez devant vous un long espace pour commettre la plus légitime, la plus tendre, la plus irréparable des folies... »

Si c'était une folie, elle n'était plus à commettre. La jeune marquise s'interrogea longuement. Regrettait-elle ce qu'elle avait fait ? Avait-elle dit la vérité, rien que la vérité, tout ce qui était au fond de son cœur ?

« Père, je n'aimerais que vous ! »

A l'instant elle sentit un impérieux besoin de n'être plus seule, d'être arrachée aux doutes étranges et vraiment nouveaux qui l'assiégeaient. Comme elle entendit en ce moment un bruit de pas, puis un autre bruit inexplicable sous le balcon, elle s'y pencha brusquement :

— Martin ! cria-t-elle, attends-moi, je vais descendre.

C'était bien Martin Bataille qui n'était venu là que pour la voir, et qui, non content de marcher pesamment suivant son ordinaire, battait le sable de la crosse de son fusil pour attirer l'atten-

tion de la chère rêveuse. Martin, chassé de sa maison par le baron Hector, l'imposait au service de M. de Verteilles qui l'avait donné à Myriam. Le vieux serviteur commandait maintenant aux gardes de Saint-Hélio, comme il avait, pendant quarante ans commandé à ceux de Kernovenoy.

— Tu me cherchais ? lui dit la marquise.

— Oui, fit le vieux forestier, depuis quelque temps ; mais je savais qu'il était avec vous, lui, et je ne veux pas le voir ! Il m'a chassé.

— Là, dit-elle, toujours la grande rancune ! N'es-tu donc pas bien à mon service, vieil homme, et regrettes-tu toujours ta belle maison ?

Elle s'efforçait de sourire, mais elle était inquiète et nerveuse, Martin s'en aperçut à l'instant :

— Il n'a passé qu'une heure avec vous, répliqua-t-il de son air sauvage, et il vous a tourné contre moi. Le mal est fait, je le vois bien. S'il ne devait nuire qu'à moi, le vieux Martin n'aurait pas à se plaindre, mais vous en souffrirez la première. Voilà ce que je voulais vous dire. J'arrive trop tard. Vous vous êtes déjà laissée reprendre.

Myriam tressaillit. Cette admonestation de Martin, dans sa familiarité rustique, était en accord frappant avec les avertissements de M. de Verteilles. Aussitôt, elle voulut éloigner les pensées mauvaises qui naissaient en elle de ce rapprochement, et, pour cela, couper court à la rude faconde du garde.

— Te voilà sur un mauvais chemin, dit-elle sèchement. Rappelle-toi que tu parles de ton ancien maître et de mon père.

— Allez-vous dire que je suis un ingrat ?

dant à rétablir les primes de gestion pour les officiers d'administration.

Cet amendement a été repoussé. Les chapitres 8, 9, 10 et 11 ont été adoptés sans changement.

Sur le chapitre 12, relatif aux vivres, M. Margaine rapporteur, expose qu'au lieu de recourir à la voie d'adjudication, le ministre préfère traiter avec quatre personnes chargées d'accumuler dans certaines places les approvisionnements de concentration.

Le rapporteur croit ce système onéreux et de nature à tuer une concurrence.

Le baron Reille dit que le conseil supérieur et la commission du budget ont approuvé ces marchés: il n'y a donc à blâmer ni les ministres ni les intendants. Les approvisionnements ont été rapidement réunis.

Les chapitres 12 à 16 sont adoptés.

Les articles 17 à 20 sont adoptés.

Sur l'article 21 traitant de l'armée territoriale, M. Campenon, répondant à M. Margaine, dit que la nouvelle loi sur le recensement, contiendra un article pour envoyer les réservistes repris de justice faire leur temps dans des corps disciplinaires. Cela aura pour effet de faire cesser cette promiscuité fâcheuse.

Les chapitres 21 à 23 sont adoptés.

Sur le chapitre 24 relatifs à la remonte, M. Labilais demande une augmentation de 650,000 fr. pour l'achat de chevaux demi-sang.

L'amendement Labilais est repoussé.

Les chapitres 30 à 36 sont adoptés.

Sur le chapitre 37 relatif au corps d'occupation en Tunisie, M. Treille critique quelques dépenses qui pourraient être facilement réduites. Il voudrait qu'on réduisit le corps expéditionnaire en Tunisie et qu'on supprimât certains garnisons malsaines.

Enfin, les chapitres 37 et 38 sont adoptés.

La séance est levée et renvoyée à demain.

Informations

Nous sommes en mesure d'affirmer que les élections municipales qui devaient avoir lieu en janvier prochain, seront remises au mois de mai 1884, afin qu'elles puissent être faites avec la nouvelle loi.

Dans le conseil des ministres tenu ce matin sous la présidence de M. Jules Grévy, M. Jules Ferry s'est montré très-satisfait du résultat du vote du 10, qui laisse au gouvernement toute liberté d'action au Tonkin. On a télégraphié à l'amiral Courbet de mettre de suite à exécution le plan d'opérations militaires, primitivement arrêté: Prise de Bac-Ninh, Sontay et Hong-Hoa. Les négociations diplomatiques se poursuivent en même temps.

Les membres de l'ambassade chinoise assistaient lundi à la séance de la Chambre, et aussitôt après le vote qui a donné une si belle majorité au cabinet, l'un d'eux, est parti pour l'Angleterre. Une voiture l'attendait qui l'a conduit aussitôt à la gare du Havre.

Nous croyons savoir que des instructions ont été envoyées ce matin même à Toulon, pour faire préparer d'urgence les bâtiments de transport destinés aux troupes de renfort qui vont être envoyées au Tonkin.

Le marquis Tseng a conféré mercredi de 9 à 10 heures, avec l'ambassadeur d'Angleterre.

Vous le pouvez si cela vous convient. Je suis sûr que vous n'en pensez pas seulement un mot. Ingrat ! Lequel de nous deux ? Lui ou moi ? Ah ! que vous le savez bien ! Je vous demande si l'on a jamais vu un noble chasser un de ses hommes qui a joué avec feu son père et qui a gardé ses bois pendant cinquante ans ! Pardine ! je vous connais... Ce n'est pas vous qui manquez de justice envers moi parce que vous n'en avez jamais manqué envers personne... vous la lui avez bien rendue à lui-même quand vous vous êtes sauvée à Vannes, l'an passé !... Qui s'est trouvé là pour vous aider ? Moi, encore moi.

Crois-tu, dit Myriam ne pouvant garder longtemps d'impatience contre ce vieil ami, crois-tu que, ce jour-là, nous avons bien fait ?

Oui-dà ! Etes-vous marquise à présent ?

Oh ! fit-elle en souriant de nouveau, est-ce que ce titre-là t'éblouit ?

Qui sera maîtresse avant peu de tous les beaux biens de Verteilles ? On dit qu'ils rendent cent mille francs au moins bon an mal an.

Martin !...

Et qui sera libre de donner son cœur à qui lui plaira ?... Le baron Hector ne pourra plus l'empêcher.

Ah ! s'écria-t-elle, tais-toi. Va-t-en...

Vous aussi, vous me chassez !

Non je ne te chasse point, mais tu m'as dit des choses que je ne veux pas entendre. Je sais bien que ce n'est pas ta faute et que tu n'en connais pas bien toute la portée. Tu n'es pas docteur, mon pauvre Martin.

Je ne suis qu'un vieux bavard. Je vous en rends bien. N'empêche...

CHRONIQUE LOCALE ET FAITS DIVERS.

M. le Maire de Cahors, rentre de Paris où sa présence n'a pas été inutile, paraît-il, pour hâter l'exécution du plan relatif au monument Gambetta. M. Sirech, a rapporté ce plan et l'entrepreneur chargé du piédestal va se mettre promptement à l'œuvre. Contrairement à ce qu'on avait dit, toutes les pierres seront taillées sur place. L'entrepreneur a pris l'engagement de livrer le piédestal le 15 mars. D'un autre côté, la statue doit être livrée dans cette même quinzaine de mars.

L'inauguration du monument est désormais certaine à la date du 2 avril, grâce à l'infatigable initiative de M. le Maire de Cahors.

On assure que MM. Ferry, Campenon, Waldeck-Rousseau, Fallières, Gougeard, Spuller, Paul Bert, Deroulède, et tous les autres amis du grand Patriote, ont été heureux de l'invitation qui leur a été faite par M. Sirech, et ils ont promis formellement d'assister à cette inauguration.

LES ÉCOLES.

M. le maire s'est également occupé de la question des écoles. M. le ministre de l'Instruction publique lui a donné l'assurance que si les crédits demandés sont votés par les chambres, il allégera les charges de la ville de Cahors dans la plus large mesure possible.

M. Fallières a entreteint M. le maire de Cahors de ses démarches auprès du rapporteur du budget de l'Instruction publique, tendant à inscrire au budget une somme de cinq millions, pour comprendre, dans les subventions de l'Etat, 179 grandes communes que l'on se proposait d'en excepter. Il résulte de cette démarche du ministre que, dès l'année prochaine, une somme de 4 millions sera destinée à leur venir en aide. Pour l'avenir, la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire en cours de délibération, réglera d'une façon définitive la contribution respective de l'Etat, du département et de la commune dans les dépenses.

LA GARNISON.

Comme M. Sirech porte sa sollicitude éclairée sur tous les points de son administration, il a exposé au ministre de la guerre la situation fâcheuse faite à la ville, par la diminution de son effectif militaire. Depuis plus de deux ans, un bataillon du 7^e est en Tunisie, ce qui affaiblit d'une manière sensible les revenus que la ville retirait de la présence d'un régiment complet. Le commerce, de son côté, souffre beaucoup de l'absence d'environ 500 hommes, dont la dépense moyenne annuelle était de 80 fr. par homme.

M. Campenon a parfaitement compris la justesse des observations de M. le maire et lui a

Martin eut un sourire singulier ; en causant, ils avaient suivi tous les deux les allées qui conduisaient au bord de l'eau : Oh bien reprit le vieillard, continuez votre promenade. Vous voilà justement près d'un bel endroit. Entendez-vous le rossignol qui chante au-dessus du jardin des roses, à deux pas de la rivière ? Vous n'avez qu'à vous diriger de ce côté.

Quant à lui, il reprit le chemin du château. Il s'en allait en se frottant les mains :

J'avais une dette à payer au jeune homme, grommelait-il, mais il ne saura jamais d'où cette belle rencontre lui sera venue. Va-t-il être content ? Il aurait été bien capable d'offrir sa part de paradis en échange. Les amoureux sont des patens.

Puis il réfléchit un moment.

Pas elle pourtant. C'est une vraie chrétienne et une vraie noble !... Oh ! si je ne la connaissais pas si bien j'aurais averti le jeune homme de s'en aller, au lieu de m'arranger pour ne point le voir. Il y aura des gens qui penseraient que j'ai eu tort. Bon ! Où est le mal. s'ils causent enfin un tantinet des jours à venir tous les deux ?...

Le jardin des roses, à Saint-Hélio, n'était point ce que pouvait faire croire son nom renouvelé des fantaisies orientales, mais tout simplement une clairière verte et fleurie, entre de grands arbres, une belle pelouse carrée, bordée, sur ses quatre côtés, de magnifiques rosiers de Bengale.

Une seconde rangée de rosiers grimpants s'accrochait aux branches sombres ; ceux-là étaient blancs et leurs bouquets de neige semblaient

promis d'apporter un remède prochain à cet état de choses.

Notre compatriote M. Besse Laromiguière, est nommé Conseiller à la cour d'appel de Toulouse.

M. Arnault, juge au tribunal de Cahors, est spécialement chargé du règlement des ordres pour l'année judiciaire 1883-84.

UNE NOUVELLE DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE A CAHORS

On sait que l'ancienne ville gallo-romaine de Divona, se trouvait principalement dans la partie ouest de la ville actuelle, dans le voisinage du pont Valentré qui n'existait pas encore, et de la gare actuelle du chemin de fer.

On s'attendait donc à la découverte de quelques vestiges de l'antiquité, de l'époque gallo-romaine, dans les fouilles qu'on était obligé de faire pour la nouvelle gare et pour le raccordement de la grande ligne en construction avec l'embranchement existant déjà. Cependant on n'a rien trouvé d'important dans le courant de deux campagnes ; ce n'est que dernièrement, en faisant une fouille près de la voie du côté sud de la gare actuelle, que l'on a trouvé le chapiteau magnifique d'un grand pilastre carré, fait avec le grès rouge qui a servi à l'érection des grands monuments de la cité gallo-romaine. Ce chapiteau est orné d'une rangée de feuilles d'acanthé d'un bon goût, qui se transforment en quatre volutes aux quatre coins du pilastre ; mais l'une de ces volutes est cassée car elle était formée d'une pièce rapportée qui tenait au chapiteau au moyen d'un boulon, dont on voit encore le trou dans la pièce principale.

Il y avait donc dans cet endroit un grand bâtiment, un temple ou une basilique. Cela n'a rien de surprenant puisque ce précieux vestige d'un grand monument, se trouve sur l'alignement d'une ancienne voie, qui descendait de la haute ville vers le bord du Lot. C'est sur cet alignement que l'on a découvert une belle maison romaine en février 1872, dans les ruines de laquelle on a trouvé un sanglier en bronze dont on peut voir le fac-simile au Musée de Cahors. Plus tard, en 1877, M. Dissès, agent-voyer de la ville, a constaté l'existence d'un aqueduc ancien, dont la partie entre le jardin de la gare et le cours du Lot a été même utilisée pour l'écoulement des eaux de l'Avenue de la gare. Donc, l'existence d'une grande rue de l'ancienne cité gallo-romaine, dans la direction que nous venons d'indiquer est parfaitement constatée. Ce qui donne l'espérance que non loin de l'endroit où le chapiteau en question a été trouvé, on peut espérer d'autres découvertes du même genre.

Au reste, nous espérons que ce beau chapiteau ira rejoindre les autres monuments lapidaires de notre Musée, réunis sous le grand escalier de la mairie.

M...

s'ouvrir au cœur des chênes.

Au-devant étincelaient les touffes de bengales qui portent la plus vivace et la plus brillante des roses.

Sur la pelouse était un banc rustique où le marquis venait bien souvent s'asseoir.

Ce lieu charmant et embaumé était son œuvre ; il avait planté ces rosiers de ses mains, plus de soixante ans auparavant, durant ses vacances d'écolier, quand il étudiait aux Jésuites de Vannes, et quelquefois il interpellait ses enfants d'une manière plaisante :

Vous êtes presque aussi vieux que moi ; mais vous reverdissez et refleurissez tous les ans ! Dieu a donné ce privilège aux plantes et aux arbres, et l'a refusé à l'homme. A nous, il ne nous permet point de retourner en arrière... C'est qu'il sait bien que toutes les sottises que nous avons faites, nous les referions encore. Dans sa bonté, il juge que c'est assez d'une fois.

La veille encore, M. de Verteilles avait passé là, avec Myriam, l'après-midi tout entière.

Naturellement ils causaient du grand lendemain et l'octogénaire expliquait à la fiancée de vingt ans les dispositions qu'il avait prises pour la rendre maîtresse après lui de tous ses biens.

Comme elle se plaignait de cette insistance qui lui mettait des larmes aux yeux :

J'en conviens, lui avait-il dit en riant, je ne vous parle que de ma mort...

Et moi, fit-elle, je n'y veux jamais penser !

Les jours à venir étaient donc bien loin de son esprit. Songes ingrats et dorés, d'autres s'y se-

Un vol audacieux a été commis, ces jours derniers, chez le sieur Vincent, charcutier, au coin de la rue de la Liberté. A l'aide d'une pince, la porte du magasin a été ébranlée et 64 fr., qui se trouvaient dans le comptoir, ont été pris. Les voleurs courent encore, comme toujours...

GARE AU MOUTON !

Un chien enragé a fait, dernièrement, des ravages épouvantables dans un troupeau de moutons, des environs de Cajarc. L'administration a, naturellement, ordonné l'abatage et l'enfouissement de tous les moutons mordus ; mais son rôle ne doit pas se borner là : elle doit veiller attentivement, dans l'intérêt de la salubrité publique, à ce que aucune de ces bêtes ne soit détournée et vendue aux bouchers pour la consommation.

Nous espérons qu'aucune mesure n'a été négligée dans ce but. Il y va de la santé des populations.

On nous écrit de Duravel :

Un individu du Tarn-et-Garonne, nommé Brugel, a été arrêté ces jours derniers, à Duravel, où il venait vendre 13 moutons qu'il avait volés.

D'importants changements vont prochainement avoir lieu dans l'armée territoriale.

On sait en effet qu'un grand nombre d'officiers retraités et pourvus de commandements actifs dans notre armée de seconde ligne ne sont plus assez valides pour faire, en temps de guerre, autre chose qu'un service de dépôt.

Des officiers vont donc être mis hors cadres ou à la suite et seront remplacés en partie par d'autres officiers retraités plus valides qu'eux, en partie par les officiers de l'armée territoriale qui réclament à juste titre en cinquième des vacances de lieutenant-colonels, et un quart de celles de chefs de bataillon, vacances qui ne seront, bien entendu, accordées qu'à ceux d'entre eux qui auront été à la fois les plus zélés et les plus capables et qui seront assez jeunes pour remplir avec activité les importantes fonctions qu'on leur confiera.

Ainsi, dans l'infanterie, 34 lieutenants-colonels, 176 chefs de bataillon et 450 capitaines seront mis à la suite et remplacés, dans la proportion annoncée plus haut par d'autres officiers retraités ou sortant directement de la territoriale.

Ces nominations paraîtront prochainement, de façon que les cadres soient complets au 1^{er} mars prochain.

Le ministre de la guerre vient de prendre une grosse mesure concernant les recrues de l'infanterie. Il a renoncé à l'instruction par compagnie pour revenir à l'instruction par régiment et avec un même cadre d'instructeurs.

raient abandonnés à sa place.

Quant à elle, ne venait-elle pas d'en fermer de ses mains la porte d'ivoire, en disant au baron Hector :

Père, je n'aimerai jamais que vous.

Et puis n'était-elle pas marquise de Verteilles ?

L'idée lui vint de faire un bouquet de ces roses qu'elle conservait fraîches jusqu'au lendemain sous un globe de verre et qu'elle ferait présenter au marquis à son réveil.

D'abord elle dépouilla les rosiers de Bengale, puis passa aux rosiers blancs. Elle allait le front incliné, cueillant des fleurs aux basses branches.

Un trille prodigieux du rossignol lui fit relever la tête.

Alors, là, sous la ramure, debout entre deux arbres, elle vit le comte Maxence. Il était à quelques pas d'elle.

Les lèvres de Myriam s'ouvrirent, mais elle retint le cri qui allait s'en échapper ; et muette, les yeux brillants d'une indignation qui n'était pas jouée, elle lui demanda seulement du regard la raison de sa présence.

PAUL PERRET.

(A suivre.)

On écrit de Tulle au Périgord :

Un assassinat a été commis dans la nuit de vendredi à samedi, sur la route de Tulle à Argentat, au-dessus du château-fort, à 8 kilomètres de Tulle, non loin de chez le cantonnier.

Le conducteur de la voiture de Mauriac remarqua en passant une large mare de sang sur la route. Il en fit l'observation à son postillon, mais tous deux crurent à un accident.

Le courrier de Laroche-Cailliac, qui venait derrière, a aperçu le cadavre, qui avait été jeté dans le bois. C'est un homme de 28 à 30 ans qui a été assommé à coups de trique. Les assassins, après l'avoir tué, l'ont dépouillé de tout, même de ses vêtements.

Le parquet de Tulle, s'est rendu dans la journée sur le théâtre du crime.

On avait cru tout d'abord que la victime était un nommé Constans, de Souillac. Mais on a répondu à une dépêche de la justice que Constans était bien vivant, chez ses parents.

Revue Agricole

LES FEUILLES MORTES.

Quant aux feuilles mortes, on sait qu'elles sont bonnes à ramasser pour en faire l'ingrédient principal des composts, qui font l'engrais par excellence des prés et des jardins.

Le ratelage des feuilles mortes est une opération très utile dans les prairies, surtout dans celles qui ont des arbres dont les feuilles contiennent des acides caustiques tels que l'aune, le chêne, le peuplier, et principalement le noyer.

Au reste, l'effet nuisible de ces feuilles est aisé à constater, lorsqu'elles pourrissent sur place pendant l'hiver. L'herbe noircie et corrodée par l'acidité de ces feuilles ne repousse qu'après que les ploies de printemps ont nettoyé le sol.

C'est donc une opération utile de ramasser ces feuilles en novembre, et de les entasser avec les autres débris végétaux et animaux, avec les terres et courures des fossés et des chemins. On saupoudre le tout avec de la chaux et de la cendre; on l'arrose avec du purin; on remanie deux fois le tout pour en mélanger intimement toutes les parties; et vers la fin de mars on a un très bon compost à étendre sur les champs destinés aux plantes racines.

Une notion capitale qui manque à la plupart de nos cultivateurs, c'est la notion des matières d'une valeur sérieuse qu'ils laissent perdre, ou dédaignent de recueillir. Les purins et les feuilles mortes sont aujourd'hui au premier rang de cette catégorie.

LES GLANDS.

Le mois de novembre est l'époque où l'on fait la récolte des feuilles mortes et des glands. Notre confrère la Vendée, donne à ce sujet les conseils suivants, qui sont d'une grande utilité dans les contrées bocagères où abondent les chênes :

Voici le moment où les glands arrivés à maturité tombent sous les chênes. Ce sont des fruits précieux dont les habitants des campagnes méconnaissent trop souvent la valeur. Ceux qui ont des porcs les ramassent superficiellement; c'est le cas de le dire, ne se donnent pas la peine de se baisser pour en prendre. Le gland a cependant une valeur alimentaire très appréciable. Il ne convient pas seulement aux porcs, mais aux chevaux, aux moutons et aux volailles. Quelques auteurs affirment que, pour les chevaux, un sac de glands vaut largement un sac d'avoine; ils donnent à ces animaux la force et l'énergie.

Quant aux volailles, quelques-unes comme les canards et les dindons les avalent en entier, les poules s'en montrent très friandes quand ils sont coupés ou concassés. C'est pour la basse-cour une nourriture fort hygiénique. Le gland a des vertus astreignantes depuis longtemps reconnues; et bien des maladies qui se manifestent chez les poules épuisées par une ponte trop longue seraient écartées par la consommation de ce fruit.

D'après de nombreuses expériences, la farine de gland contient 17, 5 p. 100 d'eau, 5 p. 100 d'azote et 5 p. 100 matières non azotées, et surtout de l'amidon. Les glands frais, qui contiennent encore un tiers de leur poids, donnent une nourriture deux fois plus riche que les pom-

mes de terre. Il faut cependant fournir aux porcs une nourriture plus azotée pour avoir un rendement tout à fait profitable. Rhode recommande de bien abreuver les porcs qui pâturent dans les forêts de glands.

Si le gland coûtait 30 francs le sac, on le rechercherait avec empressement; mais comme il ne coûte ni peines, ni soins, et que la Providence le fournit gratuitement et parfois en abondance, on le laisse pourrir dans la boue et l'humidité.

On ne saurait trop recommander aux cultivateurs de récolter soigneusement les glands. Dans une ferme bien tenue, il ne devrait s'en perdre aucun.

Dernières Nouvelles

UNE DÉPÊCHE DE L'AMIRAL COURBET.

Le ministre de la marine a reçu une dépêche de l'amiral Courbet, à la date du 2 décembre, dans laquelle l'amiral Courbet disait qu'il attendait des renforts apportés par la Corrèze pour agir. Ces renforts sont arrivés, on le sait, le 20 novembre, dans la baie d'Allong, et, en tenant compte des délais de transport jusqu'à Hanoï, on voit qu'on arrive juste à la date du 2 décembre, et que les opérations n'ont pu commencer que postérieurement à cette date.

On suppose que l'action est actuellement engagée, sinon terminée. Les renseignements ne sont attendus que dans six à sept jours.

Le Soleil maintient son opinion, qu'une nouvelle restauration monarchique devrait maintenir le suffrage universel.

Il conclut en ces termes : « République, empire ou monarchie, il n'y a de possible aujourd'hui en France qu'un gouvernement fondé sur ces deux bases : égalité civile, égalité politique. »

Le comte de Paris est arrivé à Paris, où il se propose de passer quelques jours.

— On annonce que la comtesse de Paris est de nouveau dans une position intéressante.

On annonce d'Alger, le 9 décembre :

« Une neige abondante tombe à Oran, depuis trois heures du matin. Les sommets environnant Alger sont également couverts de neige. »

Paris, 12 décembre, soir.

Le ministre de l'intérieur et le préfet de police traitent, depuis quelques jours, la question de la fermeture des cercles anarchistes de Paris qui se multiplient sous toutes les formes, dans presque chaque quartier de Paris.

— D'après une dépêche parvenue ce matin, les anarchistes de Lyon, tenteraient d'organiser un mouvement révolutionnaire, à propos de l'on des leurs, le nommé Cyvoct, qui passe en ce moment en cour d'assises. Des forces militaires ont été mises sur pied et les postes de police ont été doublés partout.

— On recherche en ce moment les signataires d'un nouveau placard anarchiste dans le 18^e arrondissement, le lendemain du vote de la Chambre pour les crédits du Tonkin.

— La commission du budget a adopté par 46 voix contre 9, un amendement de M. Rousseau, aux termes duquel la caisse des dépôts et consignations prêterait en dix ans, au lieu de cinq, les 50 millions demandés par le gouverneur de l'Algérie, pour encourager la colonisation au moyen de concessions nouvelles.

— La commission des finances, sous la présidence de M. Calmon, a adopté, sans modifications, le rapport de M. T. Millaud, sur le budget des dépenses des beaux-arts.

— On n'a encore reçu au ministère de la marine aucune dépêche de l'amiral Courbet. On pense généralement que l'amiral attaquera d'abord Sontay, afin de ne pas heurter le front des troupes chinoises ce qui aurait lieu en attaquant d'abord Bac-Ninh.

— Mohamed-pacha-Taber, accusé d'avoir causé par négligence le désastre du Soudan, passera au Caire devant un conseil de guerre.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Décembre.

Rente 3 p. %	76.90
— 3 p. % amortissable	78.20
— 4 1/2 p. %	105.05
— 5 p. %	105.80

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 11 décembre.

Le marché conserve toujours la même physionomie. Au début de la séance d'hier, quelques demandes provenant de rachats, ont permis d'inscrire des cours supérieurs. Mais les opérations ont été si restreintes qu'il n'est guère possible de trouver dans cette amélioration, quoi qu'elle ait été maintenue jusqu'à la clôture, une indication suffisante pour déterminer la tenue ultérieure du marché. Si les Rentes ont été assez fermes, il n'en est pas de même des valeurs Internationales, qui presque toutes ont été lourdes et offertes.

Aujourd'hui le 3 0/0 termine à 76,90, l'Amortissable fait 78,20 et le 4 1/2 105,92.

L'Italien qui avait été ramené à 91,15 fait 90,95. Les valeurs Orientales sont faibles, les nouvelles du Soudan seraient loin d'être favorables. Nous laissons le Turc à 8,52, l'Unifiée Egyptienne à 309, et la Banque Ottomane à 633.

L'action Suez fait 2,035, le Panama se maintient à 495. Le tirage des obligations aura lieu le 15 décembre. Le coupon des actions sera payé le 2 janvier.

Il y a vendeur à la Banque Nationale, 11, rue Le Pelletier : 4 parts théâtre des Variétés 4,300; 20 act. Folies-Bergère 300 fr.; 10 oblig. la Nouvelle Arborée 307,50; 10/20^e part Banque Parisienne 95; 15 parts Rente Foncière 100; 200 bons Travaux publics; 2^e S^e 2^e em. 5 fr.

Il y a acheteur : de 150 act. Franco-Texas-Land 20 fr.; 8,000 bons Pampelune au mieux; 10 act. Foncière d'Italie 160; 9 act. Sardes 100 fr.; 40 act. Société métallurgique de la Vienne 30; 20 oblig. idem, 240; 10 act. Marché Porte-Saint-Martin 70; 1 act. Marché de la Madeleine 1,500.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 15 décembre 1883.

LES CLOCHES DE CORNEVILLE

Opéra comique en 4 actes.

RÉPARATION DE LA CHAUSSURE.

Paul PIERRE

Cordonnier, en face la Halle, à Cahors.

Le sieur Paul, à l'honneur de prévenir sa nombreuse Clientèle, qu'indépendamment de la confection de la chaussure sur mesure, il se charge aussi de toute sorte de réparations.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées d'avance qu'elles seront satisfaites, tant sous le rapport de la solidité que de la modicité de ses prix.

PRIME POPULAIRE

EN VENTE,

AU PROFIT du MONUMENT GAMBETTA,

Un beau dessin du Monument qui va être élevé, à Cahors, à la mémoire de L. GAMBETTA et dont l'exécution est confiée au célèbre statuaire M. FALGUIÈRES.

Ce dessin gravé à Paris et dû à l'habile architecte M. PAUL PUJOL, collaborateur du Maître, mesure 0^m 45 sur 0^m 32.

Prix : 60 centimes.

Pour le recevoir franco, adresser le montant au Comité du Monument, à la Mairie de Cahors.

On peut adresser des demandes collectives. — Les exemplaires demandés seront expédiés par retour du courrier.

Étude de M^e MAZIERES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n^o 10.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du dix décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, la dame Jeanne Marie Bathilde Vialette, sans profession habitant à Maroules, commune de Martillac, a été séparée de biens d'avec le sieur Lapergue son mari domicilié au même lieu.

L'acqué poursuivant, Signé : MAZIERES.

Cahors, le treize décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Mauvaise Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI.

LE VIN de G. SEGUIN, fortifiant et fébrifuge, est très efficace dans les Convalescences, Appauvrissement du Sang, Pertes d'Appétit, Digestions difficiles, Fièvres, etc. Paris, 378, rue Saint-Honoré.

ECHOS DU FÉLIBRIGE

DE CAHORS

Sous ce titre, nous publierons tous les travaux qui ont été produits dans la journée du 15 octobre, à mesure qu'ils nous seront communiqués.

COMPARAISON

DE L'ÉCOLE DES MEISTER-SENGER EN ALLEMAGNE AVEC CELLE DES FÉLIBRES EN FRANCE

La langue qui produit des poètes comme Jamin, n'est pas une langue morte. (CHARLES NODIER.)

Si on veut connaître, d'une manière générale, l'esprit littéraire d'une nation, on ne doit pas se contenter d'étudier seulement les ouvrages qui ont été écrits dans la langue classique et officielle de ce peuple. Il faut aussi tenir compte des productions écrites dans les idiomes vulgaires de quelques provinces. Idiomes que l'on a coutume d'appeler patois en France.

Cette assertion est tellement vraie, que depuis longtemps déjà plusieurs recueils de poésies allemandes, contenait, et cela peut-être non sans arrière pensée politique, quelques poésies rédigées en patois alsacien. De même les ouvrages écrits en idiome catalan, appartiennent incontestablement à la grande et belle littérature espagnole.

Cependant, en France, le patois est tout-à-fait banni de l'école. Dans presque tous les établissements de l'instruction publique il est défendu aux élèves de se servir de cet idiome, que l'on voudrait faire complètement oublier aux jeunes gens.

Cependant cette langue, si dédaignée et si méprisée, se releva presque tout à coup, il y a un demi siècle environ dans le Midi de la France, et commença à briller d'un éclat qu'on n'aurait pu prévoir dans le siècle prosaïque où nous vivons. Les chants mélodieux de nouveaux poètes retentirent dans les ateliers et dans les campagnes, les noms de poètes jusqu'alors inconnus retentirent même dans les grandes villes. Les versificateurs en patois, même médiocres, furent recherchés, entourés dans leurs pays, et bientôt de véritables talents s'étant révélés, les nombreux félibres tenus dans plusieurs localités du midi de la France, provoquèrent un enthousiasme qui rappelait le souvenir des ovations solennelles que les peuples de la Grèce faisaient jadis au génie d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide, ou bien les triomphes des troubadours du Moyen-Age. Malgré cet engouement populaire, les académies et la plupart des sociétés littéraires, en renom, fermèrent hermétiquement leurs portes à l'invasion de la poésie patoise, et restèrent sourdes à cette manifestation extraordinaire de l'esprit national.

Elles avaient l'air de dire, comme jadis l'abbé Vertot : « Mon siège de Rhode est fait, il n'y a plus rien à y ajouter, nul ne peut rien faire de remarquable en dehors de nous; et tout ouvrage en France, doit être écrit dans le langage de Corneille, de Racine, de Molières et de Boileau. »

Il est facile de prouver que ce réveil de la poésie populaire devait se produire nécessairement en France. Et cette nécessité ressort de la comparaison de l'histoire de la littérature allemande avec celle de la littérature française.

Les deux littératures débutent de la même manière au Moyen-Age : La France avait ses troubadours et l'Allemagne avait ses *minnesänger*; les uns et les autres chantaient la gloire les belles dames et le bon vivre; menaient une vie plus ou moins vagabonde, et assistaient plus souvent aux joyeux banquets qu'aux batailles sanglantes. Ces ménestrels français ou allemands flattent les grands, exagèrent les belles qualités des dames, et vivent, pour la plupart, aux dépens de ceux qui les recevaient dans leurs châteaux et dans leurs manoirs.

Mais les troubadours du Midi de la France qui fleurissaient principalement à la cour des comtes de Toulouse et des autres grands seigneurs de cette région, virent bientôt les mauvais jours venir après la fameuse croisade contre les Albigeois. Il ne leur était plus permis de chanter publiquement dans la langue harmonieuse qu'ils savaient manier si bien, et l'idiome méridional semblait être destiné à un oubli éternel.

En Allemagne, les minnesängers continuèrent pendant quelques temps leur existence oisive et d'aller de château en château faire retentir aux oreilles des fiers châtelains et des belles châtelaines quelques rhapsodies de *Nibelungen* ou quelques autres poésies de ce genre.

À côté de cette ancienne école mourante déjà au xiv^e siècle, s'éleva une nouvelle école poétique dont les adeptes étaient presque tous des ouvriers laborieux des principales villes de l'Allemagne, villes devenues libres sous la protection impériale, d'après la fameuse constitution de l'empire de Bhorles IV, connue sous le nom de *Bulle d'or*. Cette école, nommée en Allemagne : école de *Meister-Senger*, c'est-à-dire maître ouvrier chanteurs ou poètes, présente un caractère tout particulier et très intéressant. Elle se signale par une grande originalité qui provient de ce que ces poètes illettrés, n'ayant pas étudié les auteurs de l'antiquité, ne pouvaient rien imiter, et étaient obligés de tirer tout de leur propre imagination. Assurément, parmi ces *Meister-Senger* il y a beaucoup de simples riméurs, mais on y compte aussi de véritables poètes dont les noms sont restés populaires en Allemagne, et parmi lesquels il faut citer en premier lieu le fameux Hans Sachs, cordonnier de Nuremberg.

(A suivre.)

JOUR DE L'AN 1884.

Étrennes utiles et agréables

POUR LES JEUNES PIANISTES.

Affranchir l'enseignement du Piano de toute son aridité, de toutes ses difficultés; tracer une voie nouvelle, où l'élève s'achemine insensiblement, sans jamais se rebuter et avec un intérêt toujours croissant, vers la perfection artistique; offrir ainsi au professeur un moyen facile de former rapidement et sans le moindre angoisse des pianistes accomplis, de bons lecteurs, de vrais musiciens:

Tel est le but des Ouvrages d'enseignement et de récréation de A. SCHMOLL, dont voici les principaux:

- NOUVELLE METHODE DE PIANO, très-grand succès, 5 parties chacune (broché)..... 3 fr.
- LES ÉTRENNES DU JEUNE PIANISTE, 25 récréations mélodiques et progressives, complet (broché) 10 fr.
- 10 SONATISME PROGRESSIVES, comp. (broché) 12 f.
- LES SYLPHIDES. 76 danses, répertoire complet (re-hûre grand luxe)..... 15 fr.
- ALBUM DE BLUETTES, 366 morceaux, pour apprendre à déchiffrer, complet (broché)..... 10 fr.

S'adresser au Bureau d'Expédition des œuvres de A. Schmoll, 111, Avenue de Villiers à Paris.

**GRAND SUCCÈS !
LE FINANCIER POPULAIRE**

Le meilleur marché, le plus complet et le mieux renseigné des journaux financiers. — 52 numéros par an. — Parait tous les Dimanches — Publie les Cours de toutes les Valeurs et donne tous les Tirages avant les autres journaux.

30 CENTIMES

ABONNEMENT PAR AN: 30 cent. en timbres-poste au Directeur 10, Place de la Bourse, PARIS

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie: nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33 Paris.

**21 RÉCOMPENSES
1^{er} PRIX
MÉDAILLES ARGENT & OR
et Diplômes d'Honneur**

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomaciques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^o
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.
L'élevation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur le poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure colorisée chaque numéro. 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS
CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843
RUE TAILLEFER ET RUE CONDE

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial. b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.
Tous les Envois sont faits franco.

**PONT SUSPENDU
DE TOUZAC (LOT)**

Le 25 décembre 1883, à une heure, Il sera procédé par M^e Rappo, notaire à Périgueux (Dordogne), en son étude.

A l'adjudication de la moitié du droit au péage du pont de Touzac (Lot). La moyenne du produit net des cinq dernières années, pour cette moitié, est de onze cent cinquante francs par an environ.

La durée de la concession est de soixante-seize années qui ont pris cours le 15 avril 1870.

Mise à prix: 8,000 francs. Pour les renseignements s'adresser audit M^e Rappo, détenteur du cahier des charges.

VENTE en bloc ou par lots du fond de commerce, draperie et nouveautés, DU GAGNE-PETIT

situé à Cahors, place du Marché, 6. Très bonnes conditions. On donnera toute facilité pour le paiement, moyennant références. S'adresser au siège de la maison.

AVIS

M. GUILHOU Adrien, propriétaire à Parnac, informe les cultivateurs du Lot, qu'il mettra à leur disposition, des plants racinés américains, tels que Riparias, Solonis, et Herbemonts.

Pour traiter: s'adresser à M. DERRUPÉ, son régisseur à Parnac, canton de Luzech.

Les prix seront des plus modérés.

VIGNES AMÉRICAINES de M^{me} Ponsot, propriétaire aux Anneraux, par Libourne (Gironde). Dépôt des plants des propriétés de M^{me} la Duchesse de Fitz-James. Livrables en gare de Libourne au cours du Midi. — Envoi franco du prix courant complet contre demande affranchie.

VICHY

Administration — PARIS, 22, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS DE VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contre-façons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.
Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

MAGASIN D'ÉPICERIE

HUILLET
NÉGOCIANT
Place des Petites-Boucheries, à Cahors.

A l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il tient à leur disposition et à prix très modéré tout ce qui concerne la grande et la petite épicerie, tels que:

Sacré, Café, Vermicelles blancs et dorés, Macarons gros et moyens, Montardes de Dijon, Pâtes, Epicerie, Noix muscade, Coliandre, Olives, Ceriseches, Huile d'olive surfine supérieure, Huile de noix, Colzac, Sardines à l'huile en boîte et au détail, Topioca, Chicorée, Café de glands doux.

MERCERIE: Laine de toute couleur, Colons, Fil en pelote et à chevreaux, Epingles, Aiguilles, etc., etc. Entente, Verres, Encre, Papier à lettre et enveloppes.

Le tout provenant des meilleures maisons.

EAU - DE - VIE, RHUM, EAU DE NOIX, EAU DE FLEUR D'ORANGER, VERMOREL, ETC. Vin de pays à 0,50 le litre. Vin de France à 0,70 le litre. Vin de France de 1^{re} qualité à 0,90 le litre.

**NOUVEAU FER
A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL
INDISPENSABLE**

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS:
Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné**
16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations, Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, ET ENFANTS
ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE
CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL
PRIX TRÈS MODÉRÉS.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.
Prix des deux volumes brochés: Edition de luxe 20 fr.; édition ordinaire 12 fr.
Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

En vente au bureau du Journal.

CADRE DU LOT

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste. En feuille, 0 fr. 75.

DICTIONNAIRE DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction: — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1814. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.